

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint Laurent Blangy, le 5 mars 2010

MANIPULATIONS

Les Sapeurs Pompiers réagissent aux chiffres avancés par nos élus (proposition de loi GINESTA, réunion des PCASDIS, MEC...) qui nous semblent erronés et proches de la manipulation mathématique.

Été 2009 : présentation du rapport de la MEC Sécurité Civile par le député Ginesta avec son lot de *propos dévalorisants et agressifs* envers notre profession :

- moins de **2 heures de travail effectif** par garde de 24 heures,
- moyenne de **143 interventions** par année et par SPP,
- les SPP **absents 270 jours** par an de leur lieu de travail,
- une fin de carrière **trop avantageuse** ...

Connaitrait-il un problème interne à son département avec les sapeurs-pompiers pour qu'il s'en prenne à tous les SPP de France ? ! ? !

Février 2010 : proposition de loi du député Ginesta dont l'objectif est de **généraliser les gardes de 8 heures** pour les SPP de France.

Mars 2010 : réunion des présidents de CASDIS avec présentation de l'audit du cabinet Lamotte :

- **comparaison** entre les SDIS du Puy-de-Dôme et du Gard, de la Lozère et de la Haute-Corse (à l'échelle des pays, c'est comparer les Etats-Unis d'Amérique et l'Ethiopie ...)
- annonce du **coût annuel d'un SPP de garde à 155 000 euros** (obtenu très certainement avec la simple division du budget total des SDIS de France par le nombre de SPP – ignorant les quelques 190 000 SPV et 10 000 PATS ...)

Espérons que le coût de cet audit, supporté par les contribuables, ne soit pas trop important, car une analyse de ce niveau pour plusieurs milliers d'euros pourrait nous amener à demander où sont les économies ?

Cette gymnastique politique, qui consiste à faire dire ***tout et n'importe quoi*** aux chiffres, nous a tentés et elle fait l'objet d'un dossier spécial dans notre magazine officiel « Pleins Feux » de mars 2010 dans lequel vous découvrirez notamment :

- qu'un **parlementaire coûte environ 1 090 000 euros par an**,
- qu'un **parlementaire travaille effectivement 14,75%** de son temps ...

et d'autres informations croustillantes sur ce sujet.

Temps de travail : Pour le SNSPP-PATS, la **garde de 24 heures est le pilier** des régimes de service des SDIS de France. Elle permet une **continuité** dans la qualité du service (effectifs, spécialités, technicités ...) et favorise l'**esprit de cohésion** cher et nécessaire à notre profession.

De plus, nous sommes **très attachés au principe des équivalences** qui permettra de négocier une **fin de carrière** prenant en compte la dangerosité et la pénibilité de notre profession.

Si aujourd'hui un député propose les gardes de 8h, c'est parce que trop d'organisations syndicales ont dénoncé le principe des équivalences et réclamé le 1h=1h. Ils se sont révélés être de réels complices de cette politique destructrice.

La démagogie lors des élections montre aujourd'hui ses limites.

Le SNSPP-PATS s'est toujours présenté comme étant un syndicat responsable.

2010 est une année importante pour notre profession : retraite, filière, temps de travail.

Ne manquons pas l'occasion d'écrire correctement l'Histoire de notre profession !